

313

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 313 17 avril 1974
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
pour la fin 1975 : 30 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Gabrielle Antille
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez

Le rempart du droit

Willy Ritschard nous avait habitués à mieux. Ses prises de position insolites et originales sur la politique énergétique et l'environnement par exemple, tranchaient dans la grisaille du discours politique helvétique.

Face à l'occupation du chantier de Kaiseraugst, prochaine centrale nucléaire, il se réfugie dans un raisonnement formel et creux, juridique.

Le peuple a accepté la compétence fédérale en matière nucléaire, c'est vrai. Le référendum contre la loi d'application n'a pas été demandé, c'est vrai aussi. Mais nous étions alors à la fin des années cinquante. A une époque où les problèmes nucléaires, en Suisse en tout cas, étaient l'affaire des centres de recherche. En quinze ans, la situation a changé. Et très concrètement pour les populations françaises, allemandes et suisses des bords du Rhin où sont prévues un nombre impressionnant d'installations nucléaires.

Ritschard en appelle à l'état de droit auquel est liée la démocratie. Fort bien. Le droit assure un minimum de sécurité sans laquelle la vie sociale

n'est guère possible. Mais le droit n'en est pas sacré pour autant. Ces dernières années, nombreux sont les exemples où des groupes de citoyens, en se mettant parfois en dehors de la légalité, ont pu attirer l'attention des autorités sur les lacunes ou l'aberration de la législation, notamment en matière d'environnement. Si les organisations traditionnelles et les partis ne relaient plus certaines demandes des citoyens, il faut bien que les plus actifs et les plus conscients parmi ces derniers s'expriment, avec les moyens qui leur restent. Pour que change le droit.

Ritschard aurait-il parlé de l'état de droit aux grévistes de 1918 ? Nous n'attendons pas d'un conseiller fédéral qu'il donne sa bénédiction aux occupants de Kaiseraugst. Simplement qu'il les écoute et qu'il s'abstienne de se retrancher derrière un syllogisme qui ne fait plus le poids. L'urgence n'est plus de faire triompher le droit existant à tout prix, mais de trouver des solutions en accord avec les intéressés. La commission d'experts pour une politique de l'énergie cogite; mais pendant ce temps, les centrales nucléaires s'édifient.

Les grands mots du PDC

« La suppression du parti démocrate-chrétien et d'autres partis portugais constitue une grave atteinte à la liberté d'expression ».

« Bien qu'il ne soit pas dans notre intention de critiquer les affaires intérieures d'un autre pays, il nous paraît de notre devoir de condamner toute atteinte aux droits de l'homme et aux institutions démocratiques aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest et d'exiger le rétablissement d'un régime humain ». C'est le parti démocrate-chrétien suisse qui se pose ainsi, dans son service de presse, en garant des libertés démocratiques à travers l'Europe, rappelant qu'il avait déjà, en février, appuyé une résolution de l'Union européenne démocrate-chrétienne (UEDM) qui attirait l'attention sur

« certaines manœuvres contre l'activité politique de certains partis ».

Voilà une prise de position qui doit probablement jeter le doute sur la légitimité de l'action du Mouvement des forces armées au Portugal. En réalité, elle jette d'abord une lumière crue

a) sur la confusion qui règne au PDC en matière de politique étrangère; faut-il rappeler que cette même UEDM dont il se réclame a refusé aux représentants du parti portugais de se prévaloir du titre de la démocratie-chrétienne après les avoir entendus à La Haye les 14 et 15 février dernier ?
b) sur le sens du « devoir » à sens unique du PDC qui n'a pas bronché après le coup d'Etat qui porta Pinochet au pouvoir à Santiago.

Attente anxieuse de l'été dans la métallurgie et l'horlogerie

Pourquoi s'alarmer ? Jusqu'ici, la Suisse avait pu s'offrir le luxe égoïste et provocant de faire supporter à une main-d'œuvre étrangère les caprices de la conjoncture. D'où un climat social demeuré longtemps serein en dépit des alertes à la récession. Mais les plus modérés deviennent combatifs et revendicatifs lorsque leur revenu est subitement amputé de 10 à 20 %, lorsqu'il faut choisir entre le loyer et les vacances et établir des budgets de vaches maigres.

Actuellement, les risques qu'apparaissent des foyers de mécontentement et des conflits sociaux, que la situation se dégrade réellement, ne sont pas sous-estimés, ni par les milieux syndicaux et patronaux, ni par les autorités.

C'est bien pour alerter le Conseil d'Etat genevois que la FTMH a demandé à être reçue à la fin du mois de mars par le gouvernement genevois. Les chiffres sont là, et ils sont significatifs : 600 personnes environ ont perdu leur emploi ces derniers mois dans les secteurs connus de la FTMH. Selon les prévisions de ce même syndicat, le nombre des personnes victimes de réductions d'horaires (chômeurs partiels) va augmenter d'environ 50 % au cours des mois d'avril et de mai. Si l'on estime à 4000 le nombre des travailleurs qui au mois de mars déjà ont réduit leur activité, ce ne sera pas moins de 6000 travailleurs qui seront touchés par des réductions d'horaires dans la métallurgie, l'horlogerie, la métallurgie du bâtiment et l'automobile. De plus, pour bien des entreprises industrielles, le travail à horaire réduit ne peut être qu'une solution transitoire : ou bien la reprise se manifeste et on revient à brève échéance à des horaires « normaux », ou bien la reprise se fait attendre, et il faut prévoir, dans la logique du système, des licenciements.

Dans cette perspective, la situation de la métallurgie genevoise, exemplaire à bien des égards, mérite que l'on s'y attarde. Dans cette branche économique, on voit se creuser un écart de plus en plus important entre quelques grandes entreprises qui feront face à moindres frais à la récession, et la grande masse des petites entreprises, restées parfois entre des mains familiales, et dont l'activité principale est la sous-traitance.

Parmi les grandes entreprises, certaines semblent être moins ou pas touchées par le ralentissement des affaires, telles les Ateliers des Charmilles S.A. qui occupent 1250 personnes, les Ateliers de Sécheron, filiale de Brown Boveri, qui emploient 1200 personnes, et Hispano-Oerlikon (700 emplois); mais la vague a tout de même frappé la SIP, Sodeco (apparentée au groupe Landis et Gyr) et Gardy.

Asphyxie

En revanche, la situation des petites et moyennes entreprises qui regroupent une masse importante de travailleurs est beaucoup plus critique. La fermeture des marchés de sous-traitance, qui représentaient dans certains cas plus du 50 % de la capacité productive, prend l'allure d'une asphyxie. Dès l'instant où la conjoncture faiblit, dès le moment où les grandes entreprises rapatrient leurs mandats de sous-traitance et annulent leurs commandes, il se crée, au niveau de la petite et moyenne unité, une cassure irréparable que bien peu sont capables de supporter.

Urgences

Aujourd'hui, aucune espèce de prévision ne permet de se représenter exactement ce que sera la situation dans trois mois, au début de l'été. Mais on peut dire que chaque jour qui passe jusqu'à cette échéance doit être considéré comme perdu s'il n'est employé à anticiper sur les luttes à venir, à organiser la solidarité des travailleurs en vue d'une défense accrue de leurs intérêts.

Construction de logements : le revers de la médaille

A première vue, une bonne nouvelle pour le secteur de la construction est tombée de Berne cette dernière semaine : les 907 millions de crédits pour la construction de logements demandés par le Conseil fédéral devraient à la fois permettre de stimuler l'activité des entrepreneurs qui, plus que tous autres, ont ressenti les effets de la stagnation de l'économie, mais aussi, par le biais de dispositions adéquates, d'augmenter le nombre des logements à loyers modérés (des mesures qui ressortissent, avec effet rétroactif au 1er janvier dernier, de la mise en vigueur de la nouvelle loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements votée par les Chambres le 4 octobre 1974).

A première vue donc une bonne nouvelle, puisque grâce à cet argent frais, le Conseil fédéral prévoit d'assurer la construction de quelque mille logements, et que les pouvoirs publics pourront contribuer à abaisser les loyers de milliers d'appartements à construire d'ici peu (une enquête menée au cours de l'été 1974 laisse prévoir que l'aide de la Confédération sera demandée pour près de 22 000 logements).

En réalité, ce train d'initiatives laisse sceptique. Tout d'abord, l'organisation de l'industrie du bâtiment est telle (cf. DP 302) que les crédits prévus renforceront d'abord l'hégémonie de quelques grandes entreprises générales, mieux de profiter de la « crise » pour écraser leurs concurrents plus faibles. Là s'imposeraient des mesures sévères dans le choix des bénéficiaires de la manne fédérale, et surtout une action directe et massive de l'Etat qui, jouant de l'ampleur de ses commandes à plus ou moins long terme, pourrait renforcer des entreprises ou groupes d'entreprises, capables dès lors de s'opposer à la « grande bouffe » des trusts et, partant, de jouir aussi des mesures prises pour « encourager la construction ».

Ensuite, et ce n'est pas le moins paradoxal, ces efforts de la Confédération pour favoriser des loyers modérés tombent au moment où le total des logements vacants en Suisse est au plus haut. La frénésie de construction aidant, on a en effet passé d'un peu plus de 11 000 logements vacants en décembre 1973 à quelque 30 000 en décembre 1974 (23 397 dans les communes de plus de 2000 habitants et 7500 dans celles de moins de 2000 habitants; avec 411 logements vacants sur 5238 — 7,82 % — c'est la ville de Morges qui vient en tête des communes suisses; il s'agit principalement de logements de trois pièces — 32 % — et de quatre pièces — 32 %; 75 % des logements vacants ont été construits en 1973 et 1974). On sait que ces « vacances » touchent essentiellement des logements à loyers élevés ou des habitations mal situées. Mais se révèle cependant là le caractère superficiel et marginal des décisions

ANNEXE

Pas plus de 47 000 logements par an

On sait aujourd'hui que le rythme de production de logements en Suisse devra considérablement baisser pour les trente prochaines années. Le groupe de travail d'études prospectives (sous la direction du professeur Kneschaurek) s'est penché sur le problème.

Selon cette étude, la construction de 47 000 logements par an en moyenne suffirait à couvrir les besoins pour la période 1971-1990, par la suite, soit à partir de 1991, elle devrait dépasser 50 000 par an. Or il faut se rappeler que de 1971 à 1974, on a construit en Suisse entre 67 000 et 82 000 logements par an. Même si l'estimation des besoins moyens des dix prochaines années dépassait d'un quart le chiffre retenu l'activité déployée jusqu'à présent dans le domaine de la construction aurait néanmoins à subir une réduction très sensible.

Par ailleurs, un fléchissement plus durable de la

entérinées par le Parlement, décisions qui ne sauraient en aucune mesure fonder dans notre pays une véritable politique du logement. Celle-ci devrait au moins comporter, nous l'avons souvent souligné, la mise sur pied d'un statut du sol urbain (contrôle des prix du terrain et larges possibilités légales d'achat pour les collectivités locales) et une aide systématique aux coopératives d'habitation.

Ceci sans parler des graves défauts de la loi d'entrée en application, soulignés lors du débat au Parlement par le socialiste vaudois Bernard Meizoz qui remarquait notamment combien les dispositions concernant l'encouragement à l'accession à la propriété d'appartement et de maisons familiales favoriseraient encore les classes aisées de la population. Un diagnostic qui, gageons-le, sera encore confirmé par les effets néfastes de la conjoncture actuelle!

croissance économique — sans même parler d'une récession — suffirait à tempérer encore davantage la demande en logements. L'on peut imaginer que dans le cas d'un tel fléchissement de la croissance économique, un nombre plus important d'immeubles d'habitation seraient entièrement rénovés, la prolongation de leur durée d'existence entraînant à son tour une nouvelle diminution de la demande en logements nouveaux. Il ne s'agit donc ici que de simples hypothèses et non de prévisions.

Il ressort, en gros, de l'estimation en question que la diminution de la densité d'occupation reste le facteur le plus important pour le moment, mais

qu'il ne tardera pas à être rattrapé puis dépassé par celui relatif à la demande en résidences secondaires et en logements de vacances. Le facteur « accroissement de la population » contribue pour moins d'un quart à l'augmentation des besoins en logements. La demande relative aux logements vacants devrait être pour l'essentiel assez prochainement couverte. Quant à la désaffectation et à la démolition de logements, elles constituent un facteur relativement important en contribuant à l'accroissement de la demande dans une proportion variant entre un cinquième et un quart.

L'accroissement de la population et la densité d'occupation peuvent être évalués de manière approximative pour autant qu'il ne se produise pas d'évolution imprévisible dans ce domaine; mais il y a lieu de s'attendre à des écarts pouvant atteindre jusqu'à plus ou moins 10 %. L'on peut certainement admettre que le nombre de logements de vacances continuera encore à augmenter, mais le taux d'accroissement de ces logements semble difficile à quantifier. Quant à la hausse du taux de démolition prévue dans ce rapport, elle est de par sa nature même pratiquement impossible à évaluer, tout comme d'ailleurs celle du nombre de logements désaffectés. A noter que, selon ce travail, l'effectif total de la population qui était de 6,27 millions en 1970 devrait atteindre 7,06 millions en l'an 2000. Toutefois, un certain nombre d'enquêtes plus récentes font considérer cette estimation comme un peu trop élevée. Sous toutes réserves donc les chiffres des spécialistes du groupe de travail :

Facteurs	Nombre de logements en 1970	Augmentation des besoins en logements		
		1971-1980	1981-1990	1991-2000
Total	2 207 000	474 000	471 000	542 000
Accroissement de la population		96 000	101 000	79 000
Diminution de la densité d'occupation		164 000	130 000	138 000
Logements vacants	25 000	21 000	5 000	4 000
Résidences secondaires et logements de vacances	131 000	105 000	125 000	184 000
Désaffectation		33 000	36 000	40 000
Démolition		55 000	74 000	97 000

Economies dans l'armée

Economie de l'armée

« Table ouverte » de dimanche passé mettait en discussion les économies faites et à faire sur le budget militaire.

Comme il était à craindre, le débat a rapidement tourné à la bataille de chiffres et aux comparaisons internationales, sans que soit abordé le problème de fond, à savoir quel type de défense nationale voulons-nous et pouvons-nous nous payer.

Le pouvoir politique, Conseil fédéral en tête, contribue à maintenir l'ambiguïté en continuant de distiller un discours traditionnel sur la défense armée, mais en refusant en même temps une mise à jour de l'armement, réclamée à grands cris par les militaires.

60 millions sur un budget de plus de 2,5 milliards. Les économies imposées au Département militaire par le gouvernement, dans le cadre de la réduction des dépenses fédérales, ne doivent pas permettre d'escamoter le débat sur la défense nationale. Et elles ne le permettront pas. Car elles apparaissent à juste titre comme dérisoires à tous ceux qui considèrent les investissements militaires comme négatifs en terme de comptabilité nationale. Et comme insupportables à ceux qui mesurent la crédibilité de l'instrument militaire, c'est-à-dire sa capacité de dissuasion, à son coût.

Un débat paralysé

Même dans une période de détente internationale — certes toujours fragile — comme celle que nous vivons, le débat militaire a de la peine à s'ouvrir. Car les défenseurs de l'armée font preuve souvent aujourd'hui de nervosité. Essayons de savoir pourquoi.

L'armée affronte des difficultés nouvelles. L'évolution de la démographie, réduit certaines unités,

même sur le papier, à des effectifs squelettiques. La volonté de défense ne s'inscrit plus dans les mêmes termes et ne se reconnaît plus dans les mêmes institutions qu'autrefois. Aussi, à côté du nombre, encore faible, mais croissant, des refus de servir, celui des dispenses augmente considérablement, au point que 69 % seulement des Suisses astreints au service militaire accomplissent leur service actif, proportion qui tombe même à 55 % à Genève. Les attaques contre l'armée rencontrent un écho nouveau, même s'il demeure limité. A court d'arguments, certains officiers s'en prennent dès lors aux autorités du pays elles-mêmes. Au colonel Max Kummer, qui dénonce l'abandon de l'armée par le pouvoir politique (DP No 311) fait écho le colonel Della Santa qui, le 31 décembre dernier, déclarait à Genève : « Conséquence de la passivité de certaines autorités, notre troupe, trompée, contaminée, a commis cette année des indisciplines qui ressemblent étrangement à des mutineries, il faut avoir le courage de le dire ».

Le poids d'un mythe

En réalité la dramatisation affichée par certains défenseurs de l'armée ne s'explique pas seulement par des difficultés matérielles ou politiques. Elle provient du mythe qu'est devenue pour eux l'armée. Inquiets et désorientés devant les mutations rapides des techniques, des modes de vie et des valeurs de la société civile, ces derniers agissent et raisonnent comme s'ils faisaient de l'armée un rempart d'ordre et de stabilité, l'incarnation intemporelle, contre le pays qui se transforme, de la patrie et de ses traditions. Il n'est donc pas possible de toucher à une institution dont l'existence et la mission se situent ainsi dans le monde des idées pures.

Une telle attitude introduit dans le débat militaire un élément passionnel qui ne peut plus s'inscrire dans une confrontation lucide sur le sens de la défense nationale. La crédibilité de cette dernière se mesure certes à la valeur de l'instrument mili-

taire. Mais la solidité — et l'efficacité — de l'armée n'est qu'une conséquence de la cohésion sociale. Renverser les termes, et vouloir faire de l'armée la gardienne agissante de la cohésion du corps social, c'est la charger d'une mission qu'elle ne peut exercer, sinon dans une dictature militaire. Si cette dernière n'a pas de tradition chez nous, la tentation de confondre l'ordre militaire et social est d'autant plus forte que l'armée a été, durant la période de gestation et d'affirmation de la Confédération moderne, l'un des symboles du nouvel esprit national.

S'attaquer à la bureaucratie

Mais ces temps sont révolus. La Suisse n'est plus aujourd'hui une alliance militaire de vingt-deux Etats souverains. Elle existe en tant qu'Etat. Son pouvoir politique n'a donc pas à craindre aujourd'hui ni les économies, ni le débat militaire. Les économies doivent être faites dans un esprit de décision et d'efficacité. Elles viseront à alléger une bureaucratie militaire, dont on devrait savoir, après la défaite française de 1940, qu'elle est la mort des armées. Elles permettront de mieux résister aux pressions, intéressées, du complexe militaro-industriel suisse, dont on a vu l'efficacité dans la question des chars par exemple. En période de récession, les arguments de l'industrie nationale prennent du poids, il ne faut pourtant pas qu'ils l'emportent au détriment des finances publiques ou de l'efficacité militaire.

Pour un instrument technique

Mais ces économies ne seront rien si le pouvoir politique, gouvernement et parlement, ne saisit cette occasion pour réexaminer la place de l'armée dans le cadre de la politique de sécurité. Cette révision devra s'opérer en tenant compte de deux soucis. Le premier sera, au nom de l'efficacité militaire elle-même, de ramener l'armée à ses plus justes dimensions politiques. Ni justice militaire, ni office Armée et Foyer. Mais un instrument

technique au service du pouvoir politique. Le second sera de réduire, au nom de l'efficacité politique, le rôle de l'armée à sa plus juste dimension dans la prévention des conflits. Comme l'écrivent les auteurs, civils et militaires, du rapport sur la défense nationale de la conférence de prospective de la Nouvelle société helvétique. « Une nouvelle phase se dessine qui voit apparaître deux conceptions complémentaires, celle de la défense nationale et celle d'une politique active en faveur de la paix. Il faut souhaiter qu'on parvienne un jour à une nouvelle et dernière phase, celle d'une seule et véritable politique de paix. Une telle éventualité peut paraître encore bien utopique. Sans perdre le moins du monde le sens des réalités, espérons quand même que tout sera mis en œuvre pour qu'on puisse espérer pouvoir atteindre ce but un jour. »

Information et publicité

La rubrique économique des quotidiens romands est plus souvent l'expression des intérêts patronaux qu'une tentative de présenter aux lecteurs les mécanismes de la vie économique, de faire la critique de ce que l'on appelle couramment les « lois naturelles » du marché. Publicité oblige. « Tribune Economie », magazine économique bimestriel de la « Tribune de Genève » se surpasse dans cette tâche.

Dans son dernier numéro du 9 avril, elle offre sa première page au PDG du Grand Passage qui n'en finit pas d'exposer ses états d'âme après l'incendie de son entreprise. On attend toujours une page mise à la disposition des vendeuses des grands magasins pour présenter les conditions de travail et de salaires qui sont les leurs dans ces temples de la consommation.

Dans le même numéro, J.-M. Laya, un ancien de l'« Agence économique et financière » (AGEFI), quotidien patronal et réactionnaire, se livre à une défense tous azimuts de la politique de Nestlé en Grèce (DP 309). Cet inconditionnel des milieux

économiques nous a habitués à un zèle débordant, en particulier lorsqu'il s'agit de chanter les louanges des multinationales helvétiques.

Dans le cas des agissements de Nestlé en Grèce, il expose les faits, mais dans l'optique de l'entreprise basée à Vevey. Tout simplement. Sans que le lecteur ait la moindre possibilité de connaître une opinion différente, sans que ce journaliste spécialisé dans l'« information » fasse part de l'ombre d'une contre-enquête.

Et les chiffres les plus élémentaires de faire défaut !

Evidemment pas un mot sur le fait que Nestlé contrôle majoritairement l'entreprise quand bien même elle n'a apporté que la moitié des capitaux, soit 20 millions de francs. Pas un mot sur les redevances touchées par Nestlé : 7 millions par an-

née. Pas un mot de la situation de monopole acquise par Nestlé pour trente ans grâce à cet accord.

Un accord signé par des putschistes véreux

Le journaliste insiste sur la permanence de la politique suivie par la firme suisse en Grèce ces dix dernières années alors que trois régimes différents se sont succédés dans ce pays pendant ce laps de temps. Mais comme par hasard l'accord avec Nestlé a été signé par une poignée de putschistes véreux qui, en bradant les intérêts économiques grecs aux sociétés étrangères, se sont remplis les poches. Tous ces éléments sont largement suffisants pour que la Grèce remette en question un accord que dans le pays on a qualifié de « colonial » ; à juste titre.

POINT DE VUE

Symphonie en sous-sol

On trouve, par mètre carré de prairie :

200 à 22 000 vers,

100 à 8500 limaces,

1200 à 3000 araignées,

100 à 1500 insectes et leurs larves,

200 à 500 fourmis,

10 000 à 40 000 diplopodes,

20 000 à 120 000 cirons,

1,8 million à 120 millions de nématodes.

Une cuillère à thé de terre végétale contient : 1 million à 4 milliards de bactéries et d'actinomycètes.

Les vers de terre représentent la troisième biomasse, après les organes souterrains des plantes et l'ensemble des microbes. On estime qu'en une vingtaine d'années la totalité des horizons superficiels du sol traverse leur tube digestif. Leur masse, dans une prairie d'un hectare peut être équivalente à celle des bovins qui y paissent.

Tout se tient, se coordonne, s'entremange, s'entreféconde : les saisons, les micro-climats, le tapis végétal, les systèmes racinaires, le rapport carbone-azote, la composition de la litière, les champignons (40 km de filaments mycéliens dans un centimètre cube d'hyphes !), les bactéries aérobies et anaérobies, les ciliés, les flagellés, les amibes qui mangent les bactéries, les insectes broyeurs ou pas, les sécrétions digestives des lombrics, les nitrosomonas, nitrosococcus, nitrobacter... Tout, tout fonctionne, turbine, galope, crève, renaît, fabuleuse danse des molécules jamais éteinte, qu'on ne comprend pas au quart de la moitié, et encore !

Alors :

Les salauds qui détruisent le sol pour la gloire du béton-bitume et de la ferraille-plastique ne mériteraient que d'être pendus haut et court sur place publique.

Je veux bien fournir la corde et déclencher la trappe.

Gil Stauffer

Valais: de l'avortement à l'éducation sexuelle un immobilisme officiel sans failles

« Nous dirions que la « fille aînée de l'Eglise » se comporte en fille de joie si ce n'était faire une insulte qu'elle ne mérite pas à cette « corporation », en l'assimilant à ce qui se prépare en France.

» On permettra aux femmes d'assassiner librement pendant trois mois, car il suffira que celles-ci aient des « angoisses » pour que tout se fasse légalement, les lois morales étant moins bien ancrées que le « code Napoléon ». On fera « ça » sans le moindre dégoût, peut-être même avec un « postérioriseur » (comme cela s'est vu à Genève): l'homme aime à se voir déchoir; en croyant lutter pour le contraire, la femme fait tout pour devenir objet.

» On dit que l'enfer n'existe plus, dommage ». Par ces quelques lignes, et par le titre « Monstrueux », le « Nouvelliste » saluait, en novembre de l'année passée, le projet de loi sur l'interruption de grossesse, mis au point par un conseil des ministres français, et qui allait être adopté par les députés.

Ne plus entendre parler de « sexe » !

« L'enseignement du sexe ne devrait jamais faire partie de cours publics, ni à des enfants, ni à des adultes »...

« Le domaine du sexe devrait jouir de l'intimité absolue. Les commandements de Dieu l'ordonnent »...

« Le mot « sexe » lui-même ne faisait pas partie de notre vocabulaire autrefois. On ne l'employait que dans de rares occasions, et très privément. Ce mot devrait être banni des conversations des enfants. A plus forte raison, devrait-il être banni de nos écoles »...

« C'est absolument impardonnable de la part du Ministère de l'éducation de mettre l'enseignement du sexe au programme de nos écoles. Il faut im-

médiatement faire sauter tous ces cours, tous ces films, tous ces programmes de télévision, tous ces manuels, même les livres de catéchèse qui parlent du sexe »...

Ces injonctions sont extraites d'un tract qui, selon le « Peuple valaisan », émane des adversaires de l'éducation sexuelle, et « circule en Valais dans les milieux qui exercent des pressions sur le Département de l'instruction publique ».

Jusqu'aux étudiants...

Le front officiel est sans failles : de l'Eglise catholique aux cercles politiques influents, en passant par les autorités et la grande presse, toutes les forces qui font la loi en Valais travaillent au maintien du black-out sur les questions de l'interruption de grossesse (on sait que le Conseil d'Etat s'est prononcé pour la solution des indications sans l'indication sociale). Jusqu'à la « Vallensis », la Fédération valaisanne des étudiants suisses, qui a publié une résolution (votée à l'unanimité en assemblée générale) ferme contre l'avortement.

Le climat est tel que toute tentative de discussion sur le sujet dégénère en polémique violente et qu'une atmosphère de peur (peur d'affirmer ses opinions si elles sont contraires à celles de l'officialité, peur des mots, peur même de poser des questions) coupe court à toute tentative d'information sur la question.

Un bilan

Dans ces conditions, il est délicat de proposer un bilan de la réalité quotidienne valaisanne, tant au chapitre de l'interruption de grossesse, qu'à celui de l'éducation sexuelle. Ci-dessous, pourtant, un certain nombre de données de base.

— En fait d'avortement, la position officielle est claire : on n'entre pas en matière sur ce chapitre

dans les hôpitaux valaisans (tout au plus pratique-t-on, en de rares cas, des curetages).

Genève est devenu, dans ces conditions, le point de chute des femmes en quête d'interruption de grossesse (des adresses circulent, mais souvent il faut les payer).

— Sur le point, important, de la contraception, les données diffèrent, que l'on soit dans le Haut ou le Bas-Valais.

Dans le Haut-Valais, les deux gynécologues en cause ne prescrivent pas la pilule, tandis qu'un généraliste le fait, paraît-il (une séance d'information est prévue à Brigue sur le sujet, avec le concours d'une spécialiste bas-valaisanne).

Dans le Bas-Valais, le régime semble plus libéral. Les femmes mariées obtiennent en tout cas facilement la pilule (ainsi que la pose d'un stérilet). Dans les pharmacies, le plus souvent, la pilule contraceptive est obtenue avec une ordonnance, tandis que les autres moyens anticonceptionnels sont délivrés relativement facilement.

— L'information, elle, en reste à un stade embryonnaire dans tout le canton.

Dans le Haut-Valais, les deux services sociaux ne dispensent pas d'information sur l'avortement ou la contraception. Dans le Bas-Valais, les centres de planning familial, contrôlés par l'Eglise, prescrivent la méthode Ogino.

Education à l'amour humain

— Venons-en maintenant à l'information en cours dans les écoles. Ici, pour suivre le conseiller d'Etat Antoine Zufferey, responsable du Département de l'instruction publique, on ne parlera pas d'éducation sexuelle, mais d'« éducation à l'amour humain ».

Au degré secondaire, des cours sont données, sous la responsabilité du directeur de l'école concernée, avec l'accord des parents sur la matière enseignée, par des personnes agréées par le Département, et elles doivent évidemment s'en tenir strictement à la conception enseignée par l'Eglise (on se souvient de ces cours suspendus après

qu'un professeur d'un établissement secondaire ait été convaincu d'avoir donné des renseignements sur la pilule).

Au degré primaire, parce que les « problèmes de la vie et de l'amour humain » étaient traités de manière « sauvage », un coup de frein brutal a été donné. On attend, pour progresser, qu'une commission ad hoc ait rendu son verdict...

La boucle est bouclée, c'est à tous les niveaux, même si quelques tentatives d'ouverture sont ici et là le fait de milieux privés, que le ton est donné à l'immobilisme, sans concessions à la réalité vécue par la femme valaisanne, sans concessions à la réalité vécue par les élèves, à leur droit de recevoir un enseignement sur ces matières comme sur d'autres.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Exotismes

Le monde comme il va est parfois bien surprenant...

Voici quelques jours, je visitais l'église de Ronchamp pour la troisième ou quatrième fois. Le hasard a voulu que la Providence me fit arriver juste comme se célébrait le mariage d'un couple japonais...

Je sais que les desseins du Tout-Puissant sont impénétrables. Tout de même : que des Japonais parcouraient plusieurs milliers de kilomètres pour recevoir la bénédiction nuptiale selon le rite de la Sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, laquelle se réclame de... d'un « passant mystérieux » (pour parler comme Victor Hugo), né à Bethléem (Jordanie), vraisemblablement deux ou trois ans avant notre ère, dans une église des Vosges bâtie selon les plans d'un architecte neuchâtelois naturalisé Français, plus ou moins communiste, matérialiste en tout cas et probablement athée — voilà qui est étonnant ! Le curé, fort sympathique, avait eu l'idée de rehausser la solennité de la cérémonie en passant sur un

pick-up un concerto de Vivaldi (compositeur italien du XVIIIe siècle né à Venise), enregistré par les soins de la « Deutsche Gramophon Gesellschaft » selon un brevet sauf erreur américain... Il est vrai que l'Esprit souffle où il veut. Je ne sais plus qui — moi peut-être, après tout — disait qu'il n'est pas exclu que Dieu-le-Père ait le sens de l'humour et qu'Il se permette de temps en temps une innocente plaisanterie...

Quant au Freiherr, qui désapprouve fortement les visites d'églises — dans lesquelles le racisme anticain l'empêche d'ailleurs de pénétrer — il avait préféré rester dans l'auto.

Un prix bienvenu

A propos : on se réjouit de voir la Société des écrivains vaudois décerner son « Prix du Livre vaudois » à Elisabeth Burnod, pour son dernier roman, « Vent d'Août », et pour l'ensemble d'une œuvre élevée à petit bruit, loin de ces trompettes

Indices

Certaines enquêtes dans les milieux de l'industrie sont plus que des confirmations pour les observateurs attentifs. Ainsi un des derniers travaux menés par le patronat helvétique : il s'agit plus précisément d'une étude effectuée par le conseiller technique du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie et qui a fait apparaître que la Suisse manquait d'ingénieurs nucléaires (essentiellement d'électro-ingénieurs, et d'ingénieurs en machines possédant le diplôme fédéral de l'Ecole polytechnique de Zurich et ayant acquis une spécialisation dans le domaine du « nuclear engineering »).

L'enquête a donc prouvé qu'en 1974, il n'y avait en Suisse que 262 ingénieurs disposant d'une telle formation, à savoir, 161 qui travaillaient pour l'économie (industrie des machines, bureaux d'ingénieurs, usines électriques) et 101 qui étaient au service de l'administration, de la recherche et de l'enseignement.

de la Renommée, dont Brassens dit à juste titre qu'elles sont trop souvent mal embouchées. La presse dite « d'information » n'en a guère parlé. Il est encore vrai que, pareils à l'Allah des « Mille nuits et une nuit », les chroniqueurs sont plus savants et négligent une œuvre où il n'est question ni de l'importance de l'orgasme, ni de « créativité », ni de l'éminente dignité de l'éthylisme. A propos encore : « Radio-Je-vois-tout » (3 avril) me révèle que grâce à « Hair-Brust », vous pourrez obtenir en quelques jours une poitrine velue, remplacer « les quelques poils frisant sur votre poitrine par une épaisse toison... où les plus jolies filles aimeront glisser leurs doigts et se blottir avec délice » et en un mot devenir « un vrai mâle ». Pour 30 fr. 60, port compris, c'est donné. Et nul doute que si vous êtes une femme, le même procédé judicieusement utilisé doit vous fournir d'une barbe dans les plus courts délais.

J. C.

Plus intéressant encore ! Il ressort des réponses données à cette enquête que, d'ici 1980, la demande relative à ces spécialistes aura augmenté de 70 % : elle sera particulièrement forte pendant la période 1974-1976, et se fera surtout sentir dans l'industrie, notamment l'industrie des machines et celle des usines électriques, où l'on enregistrera un accroissement de 60 % environ. (Les premiers recensements ont montré que l'on se heurterait à de grosses difficultés pour la satisfaire et que l'on ne pourrait en particulier éviter de recourir à la formation d'un nombre plus grand de spécialistes à l'aide de cours de perfectionnement).

C'est donc bien que l'industrie se prépare à profiter de la « fatalité nucléaire »... et lorsqu'elle sera prête à en recueillir les fruits, lorsque les dépenses d'infrastructure auront été consenties, sera-t-il temps encore de reculer, ou de s'avancer avec mesure vers l'utilisation de l'atome ?

Où la Télévision romande faillit à sa tâche

« Kassensturz », les lecteurs de « Domaine public » en entendent parler depuis des mois : c'est l'émission de la chaîne suisse alémanique spécialisée dans l'analyse critique de la vie économique. Un travail bi-hebdomadaire, aussi peu complaisant que possible, mais largement accessible, diffusé à une heure de bonne écoute, le lundi à 20 h. 20.

On doit admettre que grâce à l'honnêteté et à l'efficacité des journalistes de cette émission, c'est la télévision elle-même qui profite d'un gain de crédibilité, au point de porter ombrage à des publications réputées dans le secteur économique outre-Sarine. Inutile d'ajouter que les vagues soulevées par « Kassensturz » ne sont pas négligeables dans les cercles officiels et privés qui comptent, tant politique qu'industriels. Jusqu'ici les responsables ont tenu bon, favorisant ainsi l'affirmation d'un ton nouveau, en Suisse en tout cas, dans les mass media, donnant en quelque sorte un point de repère à une presse d'autant plus tentée par le conformisme et la prudence que le marché publicitaire se fait tendu (voir l'affaire du rédacteur en

chef d'« Annabelle », dénonçant à « Kassensturz » les pressions des annonceurs sur les journaux, aussitôt renvoyé pour cela, et derechef soutenu par toute sa rédaction, démissionnaire par solidarité).

Pas d'équivalent à « Kassensturz » pour les télé-spectateurs romands ! Mais pourtant, tous les quinze jours en fin d'après-midi le lundi, une émission de qualité centrée sur les problèmes de la consommation, « Objectivement vôtre », à l'ambition plus restreinte que l'étonnante séquence suisse alémanique, mais spécialement digne d'intérêt par sa régularité — unique sur la chaîne — à cerner et à défendre les véritables intérêts des consommateurs. La collaboration de la Fédération romande des consommatrices à l'élaboration de certains dossiers donne de surcroît un poids remarquable à des démonstrations qui heurtent souvent des susceptibilités économiques bien précises.

« Kassensturz », « Objectivement vôtre », c'est l'amorce de la contre-information indispensable face à la publicité télévisée, c'est le contrepois

nécessaire (la prise en charge de telles initiatives par la télévision résulte de sa mission même) aux spécialistes de l'intoxication commerciale qui ont les moyens d'investir le monopole helvétique du petit écran.

Cet enjeu rend d'autant plus grave la décision de la TV romande de supprimer « Objectivement vôtre » dès fin septembre et au moins jusqu'à la fin de l'année (la formule pourrait être reprise dès 1976). Il y avait là un effort à mener et à développer à tout prix, sans égards pour les pressions, les réserves, les objections que de telles enquêtes ne pouvaient manquer de provoquer. Dans ces conditions, il est superflu d'épiloguer sur le doute que va susciter une telle suppression (déjà « préparée » par le déplacement de « Objectivement vôtre » du dimanche à 19 h. 15 — un taux d'écoute énorme — au lundi à 18 h. 15) quant à l'indépendance de la chaîne romande. D'ailleurs, le ton général est donné par le contenu de la série qui va remplacer « Objectivement vôtre » pour trois mois : les monuments historiques suisses ! Le passé sans risques pour le présent brûlant...

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

La liberté de la presse

On craignait le pire; mais le numéro 5 du « *Leserzeitung* » sera suivi d'un numéro 6 et c'est heureux, car le dernier numéro contient une masse de renseignements sur la manière dont certains éditeurs comprennent la liberté de la presse. Les articles sur ce sujet portent essentiellement sur le groupe Jean Frey, le deuxième groupe d'édition de journaux de Suisse pour l'importance. Le titre du dossier : « La liberté de la presse au sol — des journalistes « déballent » !

Deux titres d'articles : Seul le riche est libre, Cincera et la presse : le lieutenant-colonel épurateur. Des détails sur ce que l'on « ose » faire paraître dans le bi-hebdomadaire gratuit « *Züri-Leu* ».

— « *AZ Wochenzeitung* » de Zurich en restera au numéro zéro. Il aurait fallu cinq mille abonnés, il y en a eu trois mille. Le lancement définitif n'aura pas lieu. Comme le relève Kurt Schweizer dans « *TW* » (84) il est plus facile de maintenir un journal en vie que de le faire revivre.

— Autre événement journalistique : deux rédacteurs, dont le rédacteur en chef du grand journal de Suisse orientale « *St. Galler-Tagblatt* » (diverses éditions régionales sous des titres locaux) se retirent. Ils avaient le malheur d'être membres du parti socialiste. La raison officiellement invoquée n'est pas aussi claire, faut-il le préciser ?

— Et pourtant le parti socialiste suisse continue de tenir une grande place dans la presse. Deux journaux financiers et économiques ont interviewé Helmut Hubacher, nouveau président du PSS. « *Finanz und Wirtschaft* » dans son numéro 25 et

« *Schweizerische Finanz-Zeitung* » dans son numéro 13. Des commentaires ultérieurs « *Finanz und Wirtschaft* » numéro 27) montrent que le PSS est loin d'être considéré comme un partenaire ne posant pas de problème.

— Signalons encore, à la veille des élections cantonales à Bâle-Campagne, la manière exemplaire dont la « *National Zeitung* » a ouvert la campagne électorale en donnant la parole à tous les partis, en organisant des débats entre candidats de diverses couleurs dans les districts et en informant abondamment sur ces élections. La participation au scrutin nous indiquera si cela a contribué à attirer les électeurs aux urnes. Rappelons que le canton de Bâle-Campagne n'a qu'un quotidien régional et que la presse du demi-canton frère, et plus particulièrement la « *National Zeitung* », y est largement diffusée.